

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-mars deux mille seize, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents :

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené, Marianne Cantais

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Florent Gignon,

Nombre d'absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) : Guillaume Landa, Sophie Laurent, Warwick Wilkins, Patricia Simon

Secrétaire de séance : Marie-Christine Langrené

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 19 février 2016.



DÉLIBÉRATION N°09/2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Commune

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 201 886.19 €
- Dépenses : 135 376.15 €

Soit un excédent de fonctionnement de 66 510.04€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2014 de 452 989.93€, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2015 de 519 499.97 €

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : 148 940.02 €
- Dépenses : 126 826.64 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2015 de 22 113.38€, auquel il faut déduire l'excédent reporté 2014 de 23 108.04 €, soit un déficit de clôture pour l'année 2015 de 994.66 €.

Soit un excédent de clôture global 2015 en fonctionnement et en investissement de 518 505.31€. Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2015, d'un montant de 5 000 € en dépenses.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le compte administratif 2015 de la commune ainsi établi.



DÉLIBÉRATION N°10/2016 COMPTE DE GESTION 2015 - Commune

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2015 de Madame le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2015 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.



DÉLIBÉRATION N°11/2016 AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2016 - Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme suit :

Total affecté au compte 1068 : 5 994.66€
Solde d'investissement en D001 : 994.66€
Excédent de fonctionnement en R002 : 513 505.31€



DÉLIBÉRATION N°12/2016 BUDGET PRIMITIF 2016-Commune

Monsieur le Maire présente le budget 2016 en suréquilibre, et c'est à l'unanimité que les membres du conseil votent :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté 2015 de 513 505.31 € :
- en dépenses : **237 200 €**
- en recettes : **702 800 €**
 - en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à **58 539 €**, compte tenu du résultat reporté 2015 de -994.66 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, adoptent le budget primitif 2016 ainsi établi.



DÉLIBÉRATION N°13/2016

Taux imposition 2016 des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de ne pas changer le taux des taxes locales pour l'année 2016, et vote les taux de référence suivants :

- Taxe d'habitation :..... 11.22%
- Taxe foncière bâti : 12.01%
- Taxe foncière non bâti :.... 23.97%
- CFE :..... 12.93%



DÉLIBÉRATION N°14/2016

BUDGETISATION DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide que toutes les contributions aux syndicats seront budgétisées : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif communal 2016.



DÉLIBÉRATION N°15/2016

ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe les élus que la location du 13 et 14 août 2016 ne se fera pas, suite au courrier reçu demandant le remboursement du 1^{er} acompte déjà versé et encaissé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le remboursement de l'acompte versé d'un montant de 150 euros.



DÉLIBÉRATION N°16/2016

PROJET DE PROLONGATION DU CONTRAT D'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte la prolongation d'un an du contrat d'eau potable avec Véolia dans les mêmes conditions qu'actuellement à partir du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



DÉLIBÉRATION N°17/2016

DUREE D'AMORTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'amortir la somme de 28455€ pour les travaux de la 55^{ème} tranche d'effacement de réseau, la dissimulation du réseau orange et la 12^{ème} tranche d'effacement de réseau sur une durée de 5 ans à partir de l'année 2016, soit la somme de 5691€ pour l'année 2016.



DÉLIBÉRATION N°18/2016

ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'acheter un nettoyeur haute pression Stihl.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Il est proposé de refaire les passages piétons.
- Courrier du SDE76 : information sur les compteurs Linky.
- Fleurissement : il sera demandé un devis à l'entreprise Arborescence pour le fleurissement du carrefour.
- Ecole : un compte-rendu a été fait des différentes réunions sur l'avenir de nos écoles rurales.
- 8 mai 2016 : Rendez-vous à 11h30 au monument aux morts.



La séance est levée à 22 heures.